



# Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 13 Numéro 1 Mars 2021

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0  
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024  
Courriel : [info@lacadesaigles.ca](mailto:info@lacadesaigles.ca)

## MOT DU MAIRE

Bonjour citoyennes et citoyens, j'espère que vous allez tous très bien.

Deux bonnes nouvelles, le printemps arrive rapidement et la Vaccination de la Covid-19 est débutée, donc dans un avenir proche nous pouvons espérer à un retour à la normale de nos vies. Côtayer, recevoir nos amis et notre famille est indispensable à une vie saine mentalement, d'être humain que nous sommes.

Aujourd'hui je vais vous entretenir de seulement deux sujets soit : Le banc de gravier municipal et la fermeture prochaine de notre centre de service des caisses populaires Desjardins.

Premièrement, vous vous souvenez que cet hiver nous avons dû changer notre abrasif qui ne rencontrait pas les spécifications du MTQ (Ministère des Transports). L'abrasif c'est du gravier tamisé mélangé avec du sel de déglacage que l'on utilise sur nos routes asphaltées. Ce gravier tamisé provenait de notre banc de gravier municipal et celui-ci ne rencontrait pas les spécifications car il y avait trop de particules fines (plus petit que 80 µm). J'ai rencontré les gens du Ministère en présence de notre contremaitre et des autres employés municipaux. Nous avons convenu de remplacer notre abrasif par celui fourni par les « Excavations Jean-Guy Roy inc. ». Cependant celui-là aussi ne rencontrait pas les spécifications du MTQ mais de façon moins importante.

Le MTQ nous a permis de l'utiliser, cependant ils nous ont spécifiés par lettre que du matériel pleinement conforme devra être utilisé à l'hiver 2021-2022. Pour notre matériel, l'explication de notre contremaitre la plus probable étant que le meilleur de notre banc de gravier était derrière nous. Pour cette raison nous avons convenu de ne plus tamiser de nouveau matériel.

Pour cette année 2021 notre permis pour le banc de gravier a tout de même été renouvelé car nous avons sur place du matériel déjà tamisé qui peut être utilisé à d'autre fin. Par exemple de la pierre 0-4 pouces pour des fondations de nouvelles routes comme nous avons utilisé lors du rehaussement du chemin des chalets, l'abrasif déjà tamisé nous pourrons l'utiliser pour enfouir des conduites égout et aqueduc etc. Une fois le maximum de matériaux utilisé à notre banc de gravier municipal, notre responsabilité sera de remettre le site le plus au naturel possible avant de terminer son utilisation.



### Prochaines parutions du Bulletin

- Été 2021
- Automne 2021
- Hiver 2021
- Printemps 2022

### Date limite de remise des articles

- 12 mars 2021
- 12 juin 2021
- 10 septembre 2021
- 11 décembre 2021

### Table des matières

Mot du maire . . . . .	1-2
Informations municipales . . . . .	3-6
Dates des taxes 2021 . . . . .	7
Créanciers hypothécaires . . . . .	7
Tournée des détecteurs . . . . .	7
Recensement 2021 . . . . .	7
Rappel enregistrement des chiens au Lac-des-Aigles . . . . .	8
Avis public d'élection . . . . .	9
Attention aux lingettes . . . . .	10
Sauvons notre église-suite. . . . .	11
Info-Biblio . . . . .	12-13
Consignes SOPFEU . . . . .	14
Sécurité piscine . . . . .	15
Diabétiques-Amis du KRTB. . . . .	16
Proches aidantes CFHP . . . . .	17
Voisins solidaires . . . . .	18
Policier parrain - Mars. . . . .	19
Herbes à poux . . . . .	20
AGA Société d'entraide . . . . .	21
Parc Natur'Ailes . . . . .	22
Événements à venir . . . . .	22
Horaires . . . . .	23
Conseil municipal . . . . .	24
Employés municipaux . . . . .	24

Suite page suivante

## MOT DU MAIRE (SUITE)

Deuxième sujet notre caisse populaire ! Il semble que Desjardins, pour deux raisons, fermera en mai 2021. Premièrement ils nous disent qu'il y a une baisse d'achalandage et que parce qu'il y a un seul employé de Desjardins sur place, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ne leur permet plus cette situation pour des raisons de sécurité.

Nous avons proposé deux solutions soit : un guichet automatique ou bien deux personnes de Desjardins sur place mais une journée par semaine au lieu de quatre jours. Les deux options ont été rejetées. Desjardins dans sa création de coopérative semble révolue même avec des surplus en 2019 de plus de 2,6 milliards de dollars.

Bon, cela étant dit, les gestionnaires des Habitations économiques ont fait une demande au conseil municipal du mois de mars soit : Ils nous demandent d'installer un guichet automatique privé au bâtiment municipal. Nous avons regardé ce que ce projet pourrait impliquer.

En résumé il y a des permis à obtenir (6 mois de délai pour ce faire), un guichet à acheter (environ 4,000\$), un espace à agrandir ouvert 7 jours 24 hres à l'entrée du bâtiment municipal, former nos employés pour gérer le guichet, et l'argent etc. Ce qui est important de retenir, ce serait un guichet pour retirer de l'argent mais impossible de payer des comptes ou de déposer de l'argent, de plus des frais vous seront chargés pour chaque retrait au minimum 2,50\$.

Un estimé rapide du coût de ce projet pourrait se situer entre 15,000\$ et 20,000\$, nous pourrions regarder les possibilités de subventions pour ce type de projet. Pour que votre conseil municipal fasse une décision éclairée, nous vous demandons de répondre à un court sondage d'intérêt que vous pouvez trouver à l'intérieur de ce petit journal. Il vous suffit de le faire parvenir à la directrice générale adjointe, Mme Nadia Castonguay avant le 2 avril soit en l'apportant au bureau ou en lui envoyant par courriel à [nadia@lacdesaigles.ca](mailto:nadia@lacdesaigles.ca)

Habituellement j'aime bien vous parler des différents projets que votre conseil pilote mais j'ai déjà trop parlé donc ça sera pour une autre fois.

Je vous souhaite un très beau printemps et profiter de la vie elle peut nous être retirée à tout moment en plus de passer si rapidement.

Pierre Bossé  
Maire

## INFORMATIONS MUNICIPALES (décembre 2020 et janvier-février 2021)

### Résolution 289-20 GRATTE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de la gratte articulée, gratte à neige ANDERSON 1017 XTREME HD 11 POSITIONS.

### Résolution 292-20 NOËL 2020

Un party de Noël, n'est pas possible vu la pandémie et la limite de 25 personnes dans la salle communautaire en zone orange, présentement. 40 employés incluant les bénévoles. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un certificat cadeau d'une valeur de 40 \$ échangeable dans un des commerces de la municipalité.

### Résolution 296-20 APPUI À L'ORGANISME DU BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN (OBVFSJ)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie l'Organisme du bassin versant du Fleuve Saint-Jean (OBVFSJ) dans son projet de « Sentier d'interprétation de la rivière des Aigles ». Qu'elle fournisse pour la réalisation de ce projet de la machinerie et de la main d'œuvre.

### Résolution 297-20 JEUX D'EAU

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive à la compagnie Playtec concernant les Jeux d'eau et modules que pour cette année étant rendu en période hivernale, qu'aucun n'essai ne soit réalisé ni aucuns autres travaux effectués. Qu'elle demande à Playtec de nous fournir un échéancier détaillé des travaux à réaliser en 2021 pour terminer les contrats soit Jeux d'eau et modules de jeux et une confirmation écrite de Playtec que le tout sera fonctionnel et opérationnel à l'été 2021, soit au plus tard le 31 mai 2021.

### Résolution 315-20 SOUMISSION VENTE DU SOUFFLEUR VOHL ET DE L'UNITÉ D'URGENCE

Avons reçu 2 soumissions pour le souffleur : Avons retenu la plus élevée à 1 652 \$, de M. Florent Malenfant et pour l'unité d'urgence 1 Soumission reçue à 1 550 \$ de M. Christian Boucher. Les soumissionnaires ont tous été avisés.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine et accepte la vente du souffleur VOHL et de l'unité d'urgence, aux montants mentionnés plus haut.

### Résolution 08-21 CRSBP - COTISATION ANNUELLE – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie au CRSBP la cotisation annuelle pour 2021 Soit cotisation pour 2021 : 517 habitants  $\times$  4.75\$ = 2 455.75 \$ + taxes et pour le logiciel Symphony 517 habitants  $\times$  0,45 \$ = 232.65 \$ + taxes, pour un grand total avec taxes de 3 090.99 \$ (En 2020 était de 3 102.95 \$, en 2019 était de 2 961.19 \$ et en 2018 à 2 948,08\$.)

### Résolution 11-21 BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE DU DÉBOURSÉ

Rapport de 2020 : Nos bénévoles sont toujours enthousiastes de travailler à la bibliothèque nous avons notre bibliothèque à cœur et pour nous, offrir un service de qualité c'est important. En 2021, si le Covid nous le permet, nous aimerions souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de la bibliothèque. Nous pensions faire un 5 à 7, offrir un vin et entrées, acheter un cadeau à Marjolaine pour souligner ses 30 ans de bénévolat à la bibliothèque, faire parvenir des invitations aux fondateurs et en profiter pour faire connaître le casque de réalité virtuelle donc petite animation en ce sens.

Une demande de participation financière de la municipalité de 400 \$ est faite si l'activité se concrétise.

Demande du déboursé de 3 000 \$ pour poursuivre leurs opérations courantes.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débourse l'aide de 3 000 \$ au Comité de la bibliothèque tel que budgétisé pour 2021. Et qu'elle accepte aussi de fournir une aide financière pour la tenue de l'activité du 30<sup>e</sup> anniversaire si elle a lieu, pour un montant de 1 000 \$.

### Résolution 12-21 ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP) – AIDE MENSUELLE

Reçu lettre d'Isabelle Dionne de l'OPP demandant une contribution de 100 \$ / mois échelonné sur 10 mois.

Pour 2021 : activités de déjeuner, dîner, collations, sorties, ... Discussion sur les activités 2021 avec le covid-19...

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide à l'Organisme de participation des parents équivalent à 100 \$ / mois pour 10 mois en 2021 soit une aide de 1 000\$.

## INFORMATIONS MUNICIPALES (décembre 2020 et janvier-février 2021)

### Résolution 13-21 VENTE UNITÉ D'URGENCE

#### RÉVISION DU PRIX

M. Pierre Bossé explique qu'étant donné que les pompiers ont dû scier l'armature de la vieille unité d'urgence pour être capable de sortir les coffres en acier, et qu'ainsi ils ont affaibli la carrosserie. L'acheteur a demandé de ne payer que 1400 \$ pour l'unité d'urgence. Le maire était d'accord donc la vente s'est faite à 1400 \$ que l'acheteur a payé comptant.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine la vente de la vieille unité d'urgence affaiblie au montant de 1 400 \$ au lieu de 1 550 \$ tel qu'adopté par la résolution 315-20.

### Résolution 17-21 JARDINIÈRES

Pour 2021 même prix que 2019 et 2020 : Jardinières 24''80 \$ ch, Jardinières environ 18'' 40 \$ ch et Petites jardinières cône 30\$ch. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de ses jardinières aux Serres de la Savane selon les prix reçus soit 41 jardinières à 40 \$ chacune, 2 de 24'' à 80 \$ chacune et 2 en osier à 30 \$ chacune.

Qu'elle acquitte la facture 10765 immédiatement en profitant de l'escompte de 5 % pour un total de 2 031.61 \$ (taxes incluses).

### Résolution 18-21 PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour une 4<sup>e</sup> année pour un projet d'ensemencement de 4 000 \$. Qu'elle désigne Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe et en son absence Mme Francine Beaulieu, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et M. Luc Sirois responsable terrain. Et qu'elle atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

### Résolution 19-21 ORDRE DU CANADA – FÉLICITATIONS À SERGE DEMERS

Le maire informe les membres du conseil que M. Serge Demers, conseiller au siège # 2 a été nommé membre de l'Ordre du Canada par la gouverneure générale du Canada, Julie Payette le 30 décembre 2020. Cet honneur lui a été remis pour ses recherches multidisciplinaires sur les écosystèmes marins et pour son leadership au sein de plusieurs organismes liés aux sciences de la mer. M. Serge Demers nous informe qu'une remise de médaille sera faite à Ottawa dans les prochains mois.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite M. Serge Demers pour avoir mérité ce grand honneur d'être nommé membre de l'Ordre du Canada. La municipalité est très fière de lui et de le compter parmi ses conseillers.

### Résolution 29-21 ATTESTATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE – M. SIMON BOIS

#### DÉCLARATION SOLENNELLE - FORMATION CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception à la présente réunion du dépôt par courriel de la déclaration de participation du membre du conseil M. Simon Bois à la formation obligatoire sur le Code d'Éthique et de déontologie des élus donnée par la FQM par web le 8 janvier 2021.

### Résolution 33-21 FORMATIONS ESPACES CLOS ET PEP

Reçu offre de formation du Centre de formation professionnelle Pavillon de L'Avenir, 65, rue Saint-Anne à RDL. Espaces clos Durée 6 heures. 4 h de théorie et 2 h pratique (porter bottes à cap et lunettes de sécurité, avoir équipements : harnais, ...)

Espaces clos à 250 \$/personne x 5 = 1250 \$

PEP à 550 \$ (Carte Camo-Route) pour Yves Caron. Durée 10.5 h, le vendredi soir et la fin de semaine

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Mme Francine Beaulieu, directrice générale à faire l'inscription à la formation sur les espaces clos du Centre de formation professionnelle Pavillon de L'Avenir pour M. Francis Lavoie, M. André Bruno Rodrigue, M. Jonathan Leblanc-Breault, M. Yves Caron ainsi que M. David Lévesque.

Et que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Mme Francine Beaulieu, directrice générale à faire l'inscription pour Yves Caron au PEP à 550 \$ (Carte Camo-Route).

## INFORMATIONS MUNICIPALES (décembre 2020 et janvier-février 2021)

### Résolution 36-21 DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL – PUBLICITÉ

Une annonce a été réalisée pour la vente du terrain industriel et publicisée sur Facebook le 29 janvier 2021.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Francine Beaulieu pour que cette annonce soit publiée dans le Journal Info-Dimanche pour une grosseur de ¼ de page en février et à autoriser le renouvellement une fois plus tard en mars et une fois plus tard en avril.

### Résolution 43-21 RECENSEMENT DE LA POPULATION

Courriel reçu le 13 janvier de Statistique Canada nous informant que le prochain recensement se déroulera en mai 2021.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.resensement.gc.ca](http://www.resensement.gc.ca).

Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

### Résolution 44-21 PLAN DE GESTION DU CERF DE VIRGINIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie; CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse nommé 'Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QU'un bilan récent fait état d'une population moyenne de cerf de Virginie dans la zone de chasse où est située la municipalité est à 2 cerfs au km carré contrairement à 6 cerfs au km carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant sous optimale;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population;

CONSIDÉRANT QUE ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, le Ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTL8);

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionne entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau;

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL8) chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois.

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans.

ET QUE la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

## INFORMATIONS MUNICIPALES (décembre 2020 et janvier-février 2021)

### Résolution 45-21 APEQ – COLLECTE DE FONDS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire un don de 50 \$ à l'Association des Pompiers de l'Est du Québec APEQ pour venir en soutien au pompier de St-Pierre de Lamy qui a perdu sa maison lors d'un incendie.

### Résolution 46-21 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – TRANSPORTS QUÉBEC

M. Pierre Bossé explique que nous avons la possibilité d'appliquer sur un programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – Transport Québec. Comme il y aura des jeux d'eau à la plage et que le camp de jour se tient au Pavillon, nous pourrions présenter une demande à ce projet afin de sécuriser la rue du Quai. Afin de sécuriser cette rue, notre parrain policier nous propose d'ajouter des Dos d'âne, des balises et une affiche électronique de vitesse.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe à faire la demande de soutien financier et à agir à titre de mandataire délégué dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière permettant de sécuriser la rue du Quai et ce, pour un projet totalisant 17 135.80 \$. Et confirme la contribution municipale pour un montant de 8 567.90 \$, soit la moitié du projet, tel que spécifié dans les modalités du programme.

### Correspondance (décembre 2020-janvier-février 2021)

1. Reçu par courriel de la MRC une lettre du MERN concernant le déploiement pour une 2<sup>e</sup> année consécutive d'une campagne de sensibilisation en lien avec le partage du territoire public. 2 affiches nous sont aussi envoyées sur la problématique des dépotoirs illicites en milieu forestier.
2. Reçu une lettre de M. Martin Gagnon, nous informant qu'il est maintenant le nouveau coordonnateur de la Route des Monts Notre-Dame.
3. Courriel de M. Jacques Boucher nous informant que Mme Marie-Myriam Dumais-Synnott a été retenue pour occuper le poste de directrice du Créneau d'excellence en acériculture.
4. Reçu lettre de remerciement de Mme Karine Lebeau, pour lui avoir permis de recevoir les jeunes du Camp de jour à sa ferme. Visite de 13 jeunes et 2 monitrices, visite, collation, petits pois sucrés. Nous avons adoré vous accueillir.
5. Reçu ristourne de 221.89 \$ de Desjardins pour l'année 2019.
6. L'Association pulmonaire du Québec nous écrit afin de s'engager à lutter contre le radon. Sensibiliser nos citoyens au danger d'une exposition au radon.
7. Reçu une lettre de M. Yves Castonguay, propriétaire qui nous offre les services de son entreprise EMS - Électro Mécanique Services pour des travaux d'électromécanique, maintenance industrielle, soudure (acier, ...), réparation, installation et modification de systèmes pneumatiques, hydrauliques, ...
8. L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) nous informe qu'elle tiendra son congrès 2021 virtuel.
9. Lettre du Ministère de la Sécurité publique nous informant que dans le cadre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la direction de la sécurité civile a apporté son soutien à l'initiative du Réseau québécois pour l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS) afin de développer et diffuser des outils visant à améliorer les réflexes de cette clientèle lors d'éventuels événements d'urgence. Outils servant aussi à améliorer les liens de communication entre les personnes sourdes et malentendantes (PSM) et les intervenants d'urgence.
10. Reçu un courriel d'Éducation Québec, le 18 décembre accompagné d'une lettre nous disant que les demandes reçues lors de l'appel de projet dans la cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), dépassent largement l'enveloppe disponible. Après analyse de tous les projets soumis nous devons malheureusement vous informer que votre projet d'aménagement d'une patinoire couverte n'a pas été retenu.
11. Reçu le 18 décembre, de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), une lettre du détail de la classification de nos chalets, nous suggérant des solutions afin d'augmenter de 2 à 3 étoiles. Soit entre autres, dans chaque chambre parures de fenêtres plus opaques, de l'éclairage de chaque côté des lits, un porte-bagage dans chaque chambre, veilleuse dans salle de bain, au salon changer le téléviseur pour un 32", espace repas fournir tous les articles aux pages 79 et 80 du guide de classification, ...
12. Reçu lettre de la Municipalité d'Esprit-Saint, à l'attention de M. Serge Demers, le félicitant pour sa nomination comme membre de l'Ordre du Canada. La municipalité saisit l'occasion de souligner vos recherches multidisciplinaires sur les écosystèmes et votre leadership au sein de plusieurs organismes liés aux sciences de la mer.
13. Reçu de la MRC un courriel en copie conforme qu'elle a envoyé à Mme Véronique Pelletier, directrice générale chez Desjardins, envoi d'une résolution d'appui à la démarche commune des municipalités d'Auclair, Lac-des-Aigles, Packington et Saint-Juste-du-Lac pour conserver leurs centres de services Desjardins.



## **DATES DES VERSEMENTS DE TAXES ANNUELLES 2021 (sauf mises à jour)**

---

**1<sup>er</sup> versement : 24 mars 2021**

**2<sup>e</sup> versement : 22 juin**

**3<sup>e</sup> versement : 20 septembre**

---

### ***AVIS IMPORTANT – TAXES MUNICIPALES – CRÉANCIERS HYPOTHÉCAIRES***

*Si vous avez un créancier hypothécaire qui s'occupe du paiement de vos comptes de taxes municipales, vous devez absolument lui envoyer le compte de taxes de votre propriété car la municipalité n'envoie pas directement le compte de taxes aux créanciers hypothécaires. C'est à vous de leur faire parvenir. Merci.*

### **TOURNÉE DES DÉTECTEURS**

La Municipalité n'effectuera pas de Tournée des détecteurs cette année mais donne avis aux citoyens de ramoner leur cheminée et de vérifier l'état des batteries de leurs avertisseurs de fumée.

---

Fiers de soutenir notre collectivité

**Recensement de 2021.**



**La Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à participer au prochain recensement qui aura lieu dès le 3 mai 2021.**

Tous les cinq ans, les Canadiens sont invités à participer au recensement afin d'aider à brosser un portrait de la diversité de la population du Canada et des lieux où nous vivons.

Le Recensement de la population fournit des renseignements de grande qualité sur des tendances et des analyses socioéconomiques clés qui aident les Canadiens à prendre des décisions importantes qui touchent nos familles, nos quartiers et nos entreprises.

Dès le 3 mai, vous pourrez même remplir votre questionnaire en ligne au [www.resensement.gc.ca](http://www.resensement.gc.ca). Il s'agit d'une option à la fois facile, sûre et pratique qui vous permet de remplir le questionnaire n'importe où et en tout temps.

**Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité !**

Merci de votre collaboration !



**RAPPEL**

**RAPPEL**

## **ENREGISTREMENT DES CHIENS**

### **Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens**

Le 3 mars 2020 est entré en vigueur le règlement provincial « *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ».

Ce règlement est applicable par toutes les villes et municipalité du Québec, il est édicté par le Ministère de la Sécurité publique (MSP).

Ce règlement oblige tous les propriétaires de chiens à enregistrer leur(s) chien (s), quel que soit la race, la grosseur du chien, auprès de la municipalité et à faire porter à leur chien, la médaille d'enregistrement de la municipalité (des frais seront appliqués pour chaque médaille).

La municipalité n'a pas à faire du porte-à-porte pour découvrir l'ensemble des chiens sur son territoire. La responsabilité revient au propriétaire d'enregistrer son chien auprès de la municipalité.

Le propriétaire est passible d'une amende de 250 \$ s'il ne va pas enregistrer son chien à la municipalité dans le délai prévu.

Une fiche d'enregistrement qui contient l'ensemble des éléments prévus au règlement provincial devra être complétée par chaque propriétaire de chien et cela pour chaque chien.

**L'enregistrement se fait une fois, à la municipalité mais les frais sont annuels.**

\* Au Lac-des-Aigles, la procédure d'enregistrement et le port de la médaille ont débuté en juin 2020.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la municipalité de Lac-des-Aigles au 418-779-2300

RAPPEL dans le Bulletin municipal de Lac-des-Aigles Volume 13, Numéro 1, Mars 2021



# Avis public d'élection

Municipalité  
LAC-DES-AIGLES

Scrutin du  
2021 11 07  
année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs de  
la Municipalité de Lac-des-Aigles  
Municipalité

par Francine Beaulieu, que :  
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Maire, conseillers siège # 1, # 2, # 3, # 4, # 5 et # 6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2021 09 24 au 2021 10 08  
année mois jour année mois jour

JOURS :	<u>lundi</u> <input type="checkbox"/>	HEURES :	De : <u>8 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mardi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>8 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mercredi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>8 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>jeudi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>8 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>vendredi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>8 h</u> à : <u>12 h</u>	De : _____ à : _____

**À NOTER - Le vendredi** 2021 10 08 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**  
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2021 11 07 **de 10 h à 20 h**  
année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le :

2021 10 31 **de 12 h à 20 h**  
année mois jour

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Nadia Castonguay

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : \_\_\_\_\_

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection  
Adresse : 73, rue Principale  
Lac-des-Aigles PG G0K 1V0  
418 779-2300  
Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Signature

Donné à \_\_\_\_\_, le 2021 02 22  
Municipalité année mois jour

Francine Beaulieu

Président d'élection

## MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

### ATTENTION AUX LINGETTES DÉSINFECTANTES !



La municipalité de Lac-des-Aigles doit effectuer un surplus d'entretien du réseau d'égout relié aux lingettes désinfectantes. Bien que ces lingettes humides soient très prisées pour leurs facultés antiseptiques, elles sont fibreuses et ne peuvent donc pas se désintégrer dans les conduits d'eaux usées.

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes se retrouve nécessairement dans le réseau d'égout, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour notre municipalité :

- ✓ Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars ;
- ✓ Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences des citoyens ;
- ✓ L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif ;
- ✓ L'usage anormal des pompes fait augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

**D'OÙ L'INTERDICTION DE JETER LES LINGETTES DANS LES TOILETTES**

**MAIS LES JETER PLUTÔT AUX POUBELLES.**

Merci de votre collaboration

## SAUVONS NOTRE PATRIMOINE



(Suivi)

Le 15 décembre 2020 se tenait une assemblée publique organisée par le comité mis en place pour trouver une solution qui permettra la sauvegarde de notre église. Le comité « sauvons notre église » est formé de représentants de la Fabrique, de la municipalité et de la Corporation de Développement. La rencontre s'est tenue le 15 décembre dernier et a permis de présenter le projet retenu pour assurer une deuxième vie à ce patrimoine.

Le projet est un centre d'interprétation des salmonidés et de la protection des écosystèmes aquatiques pour lequel plusieurs étapes ont jusqu'à maintenant été franchis :

- la reconnaissance de ce projet entre les parties ;
- un bilan santé de l'église réalisée par une firme d'architectes ;
- un relevé 3D des lieux ;
- une étude de faisabilité.

Une étape importante est présentement en cours. En effet, la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été mandatée pour réaliser le plan d'affaire, une étape cruciale qui permettra de faire le montage financier, essentiel à toute recherche de financement. Ce plan sera déposé à la fin du printemps. Le projet est piloté par la Corporation de Développement de Lac-des-Aigles. De son côté, la Fabrique de la paroisse a informé le diocèse de ses intentions de céder éventuellement l'église au promoteur du projet. Les études requises à cette étape du projet sont financées par le Conseil du Patrimoine religieux du Québec, par la MTC du Témiscouata et par la Corporation de Développement de Lac-des-Aigles. La municipalité a consenti à citer l'église comme édifice patrimonial.

Le comité « Sauvons notre patrimoine »

## MARS 2021 INFO BIBLIOTHÈQUE

### INFO COVID

Les services en ligne et les demandes spéciales sont disponibles en tout temps !

La bibliothèque est ouverte comme à l'habitude les lundis et mercredis.

### ANIMATIONS PAR ZOOM

Animation de livres pour enfant sur ZOOM - Très apprécié par les jeunes.  
D'une durée d'environ 45 minutes

Pour réserver : contacter Karine Dubé au réseau des bibliothèques, au 418-867-1682 poste 126 et réserver vos dates d'animations.

C'est aussi simple que cela.

Jour	Date	Animateur	Titre	Auteur
Samedi	13 mars 2021	Andréa 10h00	Le vol	Caroline Barber
Mercredi	17 mars 2021	Andréa 16h00	Rébellion chez les crayons	Drew Daywalt
Jeudi	18 mars 2021	Andréa 10h00	Clovis a peur des nuages	Guylaine Guay
Samedi	20 mars 2021	Andréa 10h00	Le vol	Caroline Barber
Mercredi	24 mars 2021	Andréa 16h00	À qui la frite ?	Chloé Varin
Jeudi	25 mars 2021	Andréa 10h00	Le loup qui voulait faire le tour du monde	Orianne Lallemand
Samedi	27 mars 2021	Andréa 10h00	Rébellion chez les crayons	Drew Daywalt
Mercredi	31 mars 2021	Andréa 16h00	Le vol	Caroline Barber

**Un nouvel horaire pour de nouvelles animations sera disponible sur notre page Facebook pour avril et mai d'ici peu.**

## NOUVEAUX LIVRES ACHETÉS DU 19 DÉCEMBRE AU 12 MARS 2021

### Pour les enfants

Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 15	Le journal d'un dégonflé	Jeff Kinney
Tome 12	Zoélie l'allumette	Marie Potvin
OMG hors-série	Le journal d'Emma	Catherine Bourgault
Tome 1 à 5	Alex et les monstres (Roman bande dessinée)	Jaume Copons et Liliana Fortuny
Tome 1	Les mini cornets de Dylane	Marilou Addison
Tome 1	Le retour des dragons : l'île aux requins	Dominique Demers
	Coquille aime grimper MICRO BIG	Geneviève Guilbault

### Pour les adultes

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 1	L'anse-à-Lajoie	France Lorrain
	Retrouve-moi (suspense)	Lisa Gardner
Tome 2	Lara	Marie-Bernadette Dupuy

## HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

### Les heures d'ouverture :

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 30

**PS : La bibliothèque sera fermée : lundi 5 avril et lundi le 24 mai.**

**Le comité de la bibliothèque vous souhaite Joyeuses Pâques !**



## CONSIGNES DE LA SOPFEU

### Mais que veut dire l'expression « à proximité de la forêt » ?

*(Expression que l'on retrouve notamment dans le cas de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert ou la délivrance des permis de brûlage)*

La loi et la réglementation ne le définissent pas clairement. La proximité de la forêt peut être relative, c'est pourquoi il n'y a pas de définition stricte. Cependant, on peut dire que vous êtes à proximité de la forêt s'il y a une possibilité que votre feu se rende jusqu'à la forêt si vous l'échappiez. Que ce soit par la dissémination des tisons par le vent ou par l'embrasement du combustible au sol (broussaille, herbes, etc.), **s'il y a un risque que votre feu se rende jusqu'à la forêt, vous êtes considéré à proximité de la forêt.**

Mais, attention, les risques de propagation sont liés à plusieurs éléments comme les conditions météorologiques, la période du jour et le type de combustibles. Par exemple, plus il vente, plus le risque augmente.

Si vous avez un doute, c'est probablement que vous êtes à proximité de la forêt.

### Qu'est-ce qu'un « feu à ciel ouvert » ?

Tout **feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement**. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches : Foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction.

Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert : les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures **d'une dimension maximale de 1 centimètre.**

### Puis-je faire un feu ou un brûlage aujourd'hui ?

**Veillez noter que s'il y a une mesure préventive telle qu'une suspension de permis de brûlage ou une interdiction de faire des feux à ciel ouvert celle-ci est prioritaire à l'indicateur que vous fournirait le danger d'incendie.**

Le [danger d'incendie](#) de la SOPFEU est un bon indicateur pour vous !

- **BAS** : Risque d'incendie de faible intensité à propagation limitée, c'est **le bon moment pour allumer votre feu de camp.**
- **MODÉRÉ** : Risque d'incendie de surface se propageant de façon modérée et se contrôlant généralement bien, **faites uniquement des feux de petite dimension** (1m X 1m maximum).
- **ÉLEVÉ** : Risque d'incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre, **n'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h.**
- **TRÈS ÉLEVÉ** : Risque d'incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes dont les conditions au front sont au-delà de la capacité des équipes terrestres, **faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire.**
- **EXTRÊME** : Risque d'incendie de cimes de forte intensité, qui se propage à grande vitesse et qui peut devenir incontrôlable, **évitez de faire des feux.**

Vous retrouverez l'indice du danger d'incendie sur [notre carte interactive](#) et sur notre application mobile. De nombreuses municipalités l'affichent également sur leur site Web. <http://www.sopfeu.qc.ca>

**Astuce de pro !** Téléchargez l'application mobile de la SOPFEU (disponible pour [iOS](#) et [Android](#)). Enregistrez votre municipalité dans vos favoris et soyez informés en tout temps du danger d'incendie dans votre secteur.

# MESURES DE SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la COVID-19, une forte augmentation des ventes de piscines résidentielles pour la prochaine saison estivale a été constatée. Il est plus que jamais nécessaire de faire un rappel des règles de sécurité en vigueur pour toutes les nouvelles installations de ce type d'équipement au Québec.

Dans ce contexte, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vous sollicite aujourd'hui afin de vous inviter à contribuer activement à la réussite de la campagne « Je sécurise ma piscine, c'est ma responsabilité » en lien avec son Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Sur le site Web du MAMH, **des éléments promotionnels** vous sont offerts pour de l'affichage dans vos différents lieux publics, pour publier sur votre site Web et à partager avec vos concitoyennes et vos concitoyens. De plus, nous vous invitons à nous suivre, notamment sur notre site Web et sur nos médias sociaux (Facebook et Twitter), ainsi qu'à utiliser le mot-clic **#SécuritéPiscine** dans vos publications.

Comme pour l'an dernier, l'objectif principal est de rappeler les règles de sécurité minimales à respecter pour toutes nouvelles installations de piscines résidentielles au Québec. Ces normes, établies par le Règlement, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les enfants. Il suffit en effet de quelques secondes pour qu'un enfant échappe à la vigilance d'un adulte et se trouve à l'eau.

Entre autres, le Règlement stipule :

- que toute nouvelle piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable. Cette enceinte doit mesurer au moins 1,2 m, pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade;
- que toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- que toute terrasse adjacente à une piscine doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Par ailleurs, rappelons que pour toute demande de construction, d'installation ou de remplacement d'une piscine ou pour l'érection d'une construction y donnant l'accès ou en y empêchant l'accès, un permis municipal est obligatoire.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à M. Marc-André Rheault, responsable du projet à la Direction des communications, à [marc-andre.rheault@mamh.gouv.qc.ca](mailto:marc-andre.rheault@mamh.gouv.qc.ca) ou au 418 691-2015, poste 83585.

Merci à l'avance et bonne saison estivale !



## ***Merci de porter attention à ce message !!***

### **Les Diabétiques-Amis du K.R.T.B.**

Juste prendre le temps pour vous revenir et rappeler l'importance d'agir ici (au K.R.T.B.) pour être en réponse à la population de chez nous.

Plus que jamais, **Les Diabétiques-Amis du K.R.T.B.**, nous sommes et voulons être un organisme de proximité c'est-à-dire :

- Répondre plus adéquatement aux besoins de nos membres. (Tous aspects confondus) ;
- Prise en charge des éléments d'accompagnements, de formation, d'information, de support et d'aide ; directement à nos membres. ;
- Maximiser nos liens avec les partenaires du milieu pour une plus grande offre de services ;
- Notre priorité : Nos membres et le support direct aux membres à la mission d'ici.

Merci de faire le lien avec **Les Diabétiques-Amis du K.R.T.B.**

- Par votre carte d'Adhésion
- Par vos demandes et l'expression de vos besoins spécifiques comme diabétiques.

Votre engagement à la mission ici, doit passer par votre adhésion avec nous pour que l'on continue à vous assurer : présence, support, référence, et une reconnaissance assurée.

Pensons ici, avant de penser ailleurs.

Je vous rappelle que notre force ici sera avant tout, notre capacité à agir ensemble et dans le respect des gens d'ici.

Faisons-nous un devoir de nous engager pour nous, pour notre Association et notre région car notre force de base c'est d'être et d'agir ensemble.

Au plaisir de vous servir, de vous supporter et d'être avec vous dans la mission que porte l'Association "**Les Diabétiques-Amis du K.R.T.B.**"

« Diabétiquement » vôtre dans l'engagement.

*Noel Thériault, Président*

**LES DIABÉTIQUES-AMIS DU KRTB**

**LE SAVIEZ VOUS ?**

Le Centre des femmes du Ô Pays offre des services pour les proches aidantes d'ânéEs!

"Si vous prenez soin d'un proche souffrant d'une incapacité permanente ou temporaire, vous étes une personne proche aidante"

### Quels sont les services offerts?

**Soutien individuel** : accompagnement et écoute téléphonique pour soutenir la proche aidante dans son rôle.

**Groupe de soutien et d'entraide** : échange et partage sur le vécu des proches aidantes afin de briser l'isolement et échanger des outils.

**Information, formation et ressourcement** : Activités visant à former et informer les proches aidantes sur des sujets qui les touchent.

**Répít accessoire** : offert au moment de la participation des services décrits ci-haut

**Sensibilisation grand public** : présentations visant à informer la population et à faire connaître les services offerts.

**Prêt de livres et de documentation** : sur des sujets en lien avec les proches aidantes.

**Publication de "La bienveillante aidante"**: bulletin d'information et de sensibilisation sur la réalité des proches aidantes.

**\*Tous nos services sont gratuits, les frais de déplacement peuvent étre remboursés.**

**Pour en savoir plus, contactez-nous :**

Centre des femmes du Ô Pays **418 779-2316**  
par courriel au **cfop@globetrotter.net** ou via **Facebook**.

**L'APPUI** POUR LES PROCHES AIDANTS D'AINÉS  
BAS-SAINT-LAURENT



Chronique  
Voisins Solidaires

## Un petit geste de solidarité

Pourquoi ne pas rendre la SOLIDARITÉ

plus contagieuse que le virus ?

Gardez l'œil ouvert et soyez attentif à votre entourage

Quelqu'un a peut-être besoin de vous !

**Besoin d'idées ? Contactez-nous.**

**Mélanie Lavoie, Agente de projet**

**Centre d'action bénévole Région Témis 418 853-2546**



## MARS « Mois de la prévention de la fraude »

En mars de chaque année, la prévention de la fraude est mise à l'honneur. Il est donc impératif pour moi de vous sensibiliser et de vous donner des conseils de sécurité. Personne n'est à l'abri de la fraude, peu importe son âge, son niveau d'éducation ou son lieu de résidence. Cependant, la plupart des fraudes peuvent être évitées en étant informées et ainsi mieux pouvoir les identifier et se protéger efficacement.

La fraude se définit comme étant un acte criminel pour lequel une personne soutire à une autre personne des biens, des services ou de l'argent par supercherie, mensonge ou autres moyens.

**Que ce soit par internet ou bien par téléphone, les informations recherchées pour le vol et la fraude d'identité sont les mêmes ;**

- Nom complet
- Date de naissance
- Numéro d'assurance sociale
- Adresse intégrale
- Nom d'utilisateur et mot passe pour les services en ligne
- Données de cartes de crédit
- Numéro de comptes bancaires
- Numéro passeport

**Comment vous protéger :**

- Ne jamais divulguer des renseignements personnels ou financiers par courriel, sur les médias sociaux ni par téléphone.
- Vérifier vos états financiers fréquemment.
- Vérifier votre dossier de crédit (Équifax ou Trans-Union Canada).
- Prenez des mots de passe sécuritaire en évitant des mots communs et en y insérant des caractères spéciaux.
- N'écrivez votre mot de passe nulle part et ne jamais divulguer et partager votre mot de passe à personne.

Une fraude répandue est l'**hameçonnage** qui consiste à créer des courriels, texto ou des pages Web qui sont des répliques de sites et d'entreprises réels et légitimes (Institutions financières, organisme gouvernemental).

Les institutions financières ne communiqueront **JAMAIS** avec vous par courriel pour obtenir vos renseignements personnels. Si vous pensez que c'est un message plausible, veuillez contacter l'institution ou la compagnie avec le numéro que vous possédez déjà (ex. : numéro au verso de votre carte bancaire).

La fraude marketing de masse, consiste à la vente de produits ou de services de tout genre, mais le message véhiculé par le vendeur est faux. L'information donnée au client est délibérément trompeuse, ou la compagnie n'a pas l'intention de respecter son engagement envers son client. Par exemple, on vous dit que vous avez gagné un prix, mais pour le recevoir vous devez fournir vos informations personnelles. Ce type de fraude peut survenir par messagerie texte, par courriel, par téléphone et même par courrier.

- Ne dépensez pas d'argent pour recevoir un prix. Au Canada, les prix sont toujours gratuits.
- Ne payez pas pour des produits ou services avant de les avoir reçus lorsque quelqu'un vous sollicite.
- Avant de faire un don de charité, vérifiez que l'organisme de bienfaisance est enregistré auprès de l'agence du Revenu du Canada ou contacter l'organisme local.

**Si toutefois malgré votre prudence vous êtes victime de fraude il est très important de le signaler à :**

- Votre entourage : afin de les sensibiliser à la fraude et les protéger.
- Centre antifraude du Canada : pour contribuer à la sensibilisation du public. 1-888-495-8501
- Les policiers : pour permettre d'établir un portrait juste de la criminalité et d'allouer les effectifs nécessaires à la lutte aux fraudes. Sûreté du Québec : 310-4141 ou \*4141(cellulaire)
- Les institutions visées (comme votre caisse) : pour qu'elles prennent les mesures nécessaires.

**Dave Ouellet, sergent** Coordonnateur des relations communautaires

## Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec.



Le 4 mai 2021 : Journée officielle du lancement de la 15e Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec.

**La municipalité de Lac-des-Aigles** est fière de sensibiliser ses habitants aux dangers de cette plante.

Sauriez-vous reconnaître l'herbe à poux? Tige ferme et poilue, feuillage très découpé, fleurs en épis aux extrémités. Sa hauteur varie entre 5 cm et 1,5 m. L'herbe à poux ne doit pas être confondue avec l'herbe à puce qui, elle, provoque des démangeaisons.

Saviez-vous qu'un plan d'herbe à poux peut produire jusqu'à 3 000 graines et que celles-ci peuvent demeurer en dormance dans le sol jusqu'à 40 ans? C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il est recommandé de remplacer le plant d'herbe à poux arraché par un couvert végétal compétitif. Ainsi, les graines risquent moins d'obtenir les conditions propices à la germination.

La prolifération de l'herbe à poux est une conséquence directe des changements climatiques. La meilleure façon de diminuer les effets de l'herbe à poux est de l'éliminer de votre environnement en l'arrachant, en la tondant ou en l'empêchant de pousser.

Arracher! Il s'agit d'un geste très efficace pour limiter la prolifération de l'herbe à poux. Afin d'en maximiser les effets, il est recommandé de remplacer l'espace vacant à l'aide de semence de trèfle ou de gazon.

Nous pouvons toutefois limiter l'impact de son pollen. Quelques conseils : - Déraciner avant la pollinisation, - Recouvrir le sol de matériaux inertes, - Planter un couvert végétal compétitif, - Sensibiliser votre entourage, - Tondre régulièrement la pelouse.

Une fois entrée en floraison, le pollen d'un plan d'herbe à poux s'étend sur plus d'un kilomètre. Surveillez les périodes de tonte estivale recommandées.

Vous êtes sujets aux allergies saisonnières ? Vous n'êtes pas seuls ! La rhinite saisonnière, aussi appelée rhume des foins, est une réaction allergique causée principalement par l'exposition aux pollens de l'herbe à poux.

Le rhume des foins ne signifie pas être enrhumé tout l'été! Voici quelques conseils pouvant vous aider à profiter, vous aussi, de la saison estivale: - Évitez d'aller à l'extérieur entre 7h et 13h ou par temps ou lors de journées venteuses; - Ne faites pas sécher vos vêtements ou votre literie à l'extérieur; - Portez des lunettes de soleil à l'extérieur; - Finalement, évitez de faire vous-même des activités favorisant la dispersion de pollen (par exemple tondre le gazon ou encore ramasser les feuilles mortes au sol).

***Assemblée annuelle Société D'entraide Humanitaire et  
Les Habitations Économiques de Lac-des-Aigles***

En raison des mesures imposées par la Santé publique, l'assemblée générale se déroulera de façon virtuelle via l'application ZOOM ou par téléphone.

**Jeudi, le 15 avril 2021 à 19 h 30**

Bilan comptable  
Bilan des travaux 2020  
Élections.....

---

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

Pour nous permettre de bien organiser cette rencontre virtuelle,  
**tous les participants doivent d'abord s'inscrire avant le 15 avril**  
**auprès de Mme Meggie Leblond**  
**afin de recevoir votre lien zoom ou**  
**le numéro de téléphone de la rencontre.**

Courriel : [habecolda@outlook.com](mailto:habecolda@outlook.com) ou téléphone : 418-779-2165

Nous vous remercions à l'avance de votre présence.

Le comité/ André Bossé, président.

## Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet



**PARC NATURELLES**

### POUR LOCATION

- ✓ Deux (2) chalets toutes saisons (genre suisse)
- ✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.

Veillez contacter Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire au 418-779-2739

*BIENVENUE CHEZ NOUS !*

---

## Calendrier des événements à venir 2021 à Lac-des-Aigles

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| Dimanche, le 4 avril          | - Pâques   |
| Mercredi, le 7 avril à 19 h30 | - Réunion du conseil au sous-sol du 75, Principale (Huis clos)                                 |
| Jeudi, le 15 avril à 19 h 30  | - AGA Société d'entraide humanitaire et Les habitations économiques de Lac-des-Aigles par ZOOM |
| Lundi, le 3 mai               | - Réunion du conseil   |
| Samedi, le 22 mai             | - Distribution d'arbres au garage municipal (si permis)  |
| Lundi, le 24 mai              | - Fête des Patriotes Congé férié   |
| Lundi, le 7 juin              | - Réunion du conseil   |
-



- HORAIRE -  
BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

BUREAU FERMÉ :

Fermé pour Pâques Vendredi, le 2 avril et Lundi, le 5 avril

Fermé lundi le 24 mai 2021 (Fête des Patriotes)

HORAIRE NORMAL DU BUREAU MUNICIPAL :

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Les vendredis : Ferme à midi

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à [info@lacdesaigles.ca](mailto:info@lacdesaigles.ca)

---

- HORAIRE -  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ISABELLE-BEAULIEU



75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lundi : de 13 h 30 à 15 h et Mercredi : de 19 h à 20 h 30

FERMÉ : Lundi, le 5 avril 2021 (Pâques) et lundi, le 24 mai 2021 (Fête des Patriotes).

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

### Membres du conseil municipal

M. Pierre Bossé, maire, dossiers MRC et gestion interne

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, OMH, Comité de la bibliothèque et suppléant à la RIDT

M. Serge Demers, conseiller siège # 2, pro-maire, dossiers CDL, Réserve Duchénier, Route des Monts Notre-Dame et OBVL du Fleuve Saint-Jean

Mme Vicky Ouellet, conseillère siège # 3, Maison des Jeunes et Matières résiduelles (RIDT)

M. Luc Sirois, conseiller siège # 4, Loisirs et sécurité incendie

M. Simon Bois, conseiller siège # 5

M. Frédéric Dubé, conseiller siège # 6, Loisirs

### Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale

418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe

418 779-2300 poste 11

M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal

418 779-2300 poste 13 (Jeudi AM)

Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur'Ailes

418 779-2739

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

418-779-2119

M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier

418-509-8223

M. David Lévesque, employé travaux

M. Yves Caron, opérateur/mécanicien

M. Louis-Ange Bouchard, employé travaux d'hiver

M. Dany Blier, employé travaux d'hiver

Mme Chantal Corbin, préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)



JOYEUSES PÂQUES À TOUTES ET À TOUS !